

# ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

---

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES  
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

## AMENDEMENT

N° 193

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Afin de respecter ses objectifs en terme d'aménagement du territoire et de développement durable, La Poste s'engage à mettre fin au mouvement de concentration et de suppression des centres de tri, qui bafoue ses obligations de respect de l'environnement. Elle travaille aussi à la modernisation de ses centres en promouvant le développement de plates-formes régionales multimodales, axées sur la diversification des activités et l'innovation technique. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser une politique de modernisation des centres de tri qui ne soit pas axée sur la recherche de la réduction de la masse salariale, mais sur l'innovation et l'amélioration des services aux usagers.